

**Compte-rendu FO de la CAPD
Départs en Congés de Formation
Professionnelle**

15 mai 2020



Participants

M POUJOLS
M. FAISY
Mme RUFAS
Mme MERY
M. MONTOYA
M. ORTALA
M. UNAL

IEN HG23
Mme MAILHO
Mme BARRIE
Mme DUBIE
Mme PITAVAL
Mme CHRISTOPHE

Syndicats

SNUDI-FO 31 : Cédric FLEURET, Magali BALZANO, Annick CAMALET, Daniel MASCARAS, Stéphanie ROCA

SNUIPP : 3

SE-UNSA : 2

SOMMAIRE

Départ en CFP

Questions diverses

- Le mouvement
- Accueil des PES
- Les départs en CAPPEI
- Les temps partiels

La séance s'ouvre par les déclarations liminaires des syndicats.

La déclaration du SNUDI-FO 31 ouvre le débat notamment des obligations réglementaires de service. Certains collègues dans les écoles rapportent faire des journées dépassant largement leurs ORS en raison de leur reprise en présentiel doublée d'un travail en distanciel.

Mme MERY : Aucun protocole de reprise construit en lien avec les collectivités ne fait état d'un dépassement des ORS. Nous sommes très vigilants sur ce point. Toute situation de dépassement doit nous être remontée. De plus, la continuité pédagogique n'est due qu'aux enfants qui ne bénéficient pas du présentiel. Les élèves qui fréquentent l'école de façon alternée n'ont pas à bénéficier du distanciel car ils peuvent récupérer du travail à faire à la maison sur l'école entre deux temps de présence. Ces questions sont réfléchies au cas par cas et des solutions seront trouvées.

Les protocoles sont aussi divers que le nombre d'écoles. Le travail d'équipe peut être sollicité pour réfléchir à une organisation commune moins coûteuse en termes de temps qu'un suivi individuel pour chaque niveau de classe.

SNUDI-FO 31 : Sur le terrain, le protocole sanitaire entrave très fortement la possibilité pour les enseignants de véritablement enseigner. Aujourd'hui, on peut parler plus de garderie que d'enseignement véritable.

M. FAISY : Cela dépend des niveaux. L'apprentissage des gestes barrière est aussi un apprentissage important qui profitera probablement à la rentrée de septembre.

Il faut nuancer le terme de garderie car les circonstances sont certes complexes mais des situations d'apprentissage ont bien lieu plus ou moins disciplinaires en fonction des niveaux d'enseignement.

Note du SNUDI-FO 31 : *Continuez à faire remonter toute situation d'école, ou de collègues dont le protocole de reprise ne permet pas de respecter les ORS.*

DEPARTS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Constats :

9 demandes de report

216 candidatures (chiffre en augmentation de 16% par rapport à l'année dernière)

190 mois de formation prévus cette année dont 160 mois au titre de la campagne classique (prise en compte du barème) et 30 mois réservés dans le cadre de situations spécifiques dont les dossiers sont examinés avec les services d'assistance sociale et conseil en Ressource Humaine)

L'an dernier, il y avait 196 mois donc la dotation est comparable.

Les CFP sont accordés selon un barème prenant en compte le nombre de réitération des demandes. Parfois, certains candidats ne s'attendent pas à être retenus et demandent un report pour finaliser leur projet de formation.

L'administration propose 17 départs par ordre de barème. Elle confirme que même si certaines formations se déroulent sur plus de 10 mois, cette formation est accordée. L'administration suit la demande des collègues.

Les organisations syndicales reviennent sur le cas d'une collègue en Congé Longue Durée qui aurait dû être retenue par son barème.

FO demande que cette collègue soit placée sur la liste principale car son CLD finit le 7 juillet. Les collègues ne doivent pas subir les délais d'instruction des dossiers par le comité médical. Si le comité médical se prononce pour une reprise d'activité, cette collègue ne pourra pas bénéficier de sa formation.

IA : Selon l'administration, le comité médical ne se prononcera pas avant septembre et son CLD peut être prolongé. Si on lui octroie son congé de formation cette année, elle risque de voir ses mois de congés s'égrainer jusqu'à les perdre. L'administration attend la consolidation de sa situation.

Une autre collègue en report, qui devrait commencer la formation en septembre, souhaite finaliser son projet de reconversion et effectuer un bilan de compétences. Pour l'administration, il n'y a pas de problème. Son barème sera maintenu.

D'autres situations individuelles sont été évoquées et un mail du SNUDI-FO à l'administration est envoyé afin que soient considérées toutes les situations y compris celles qui n'ont pas pu, par manque de temps, être évoquées directement lors de la réunion.

Concernant les départs en CFP hors barème, liées à des situations particulières, l'administration va se rapprocher des collègues pour savoir si la situation de confinement actuelle n'a pas modifié leur projet. 5 ou 6 personnes sont concernés.

Le SNUDI-FO 31 demande que l'administration lui confirme la prise en compte des dossiers dont elle assure le suivi.

IA : Ces dossiers ne seront pas évoqués en CAPD mais vous pouvez envoyer un mail pour le demander, nous y répondrons. Ils seront instruits rapidement (deux semaines maximum).

Les personnes retenues sur liste principale seront informées dès la semaine prochaine. Les notifications seront envoyées sur les boites professionnelles. La date buttoir pour les réponses sera fixée à deux semaines à compter de la notification.

FO demande que les collègues de la liste complémentaire puissent se désister sans être pénalisées c'est-à-dire avec maintien de barème, ce qui n'a pas été le cas par le passé. L'administration répond par l'affirmative soulignant que les départs pour la liste complémentaire se font au fur et à mesure et que le candidat appelé pourra se désister au profit du suivant.

QUESTIONS DIVERSES

• MOUVEMENT INTRA-DEPARTMENTAL

M. FAISY : La publication des résultats du mouvement sera retardée en raison des divers problèmes techniques qui empêchent son bon déroulement. Ce qui provoquera sans doute le décalage de la publication du barème initial ainsi que les dates de déroulement des commissions Poste à Profil.

Divers dossiers individuels ont été abordés :

- une collègue n'a pas pu participer au mouvement et saisir ses vœux avant la fermeture du serveur en raison d'un problème médical et des difficultés familiales importantes. En raison des circonstances actuelles, elle n'a pu avoir le justificatif médical de sa situation que tardivement.

FO souligne que la possibilité était offerte par la circulaire de former une demande tardive jusqu'au 19 mai lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient. C'est bien le cas ici même si la situation grave ne concerne pas son conjoint ou son descendant.

Le SNUDI-FO31 demande que l'administration prenne en compte cette demande tardive qui reste exceptionnelle.

L'administration va examiner sa demande.

Note du 18 mai 2020 : La collègue a pu voir sa demande de participation tardive prise en compte.

- Une collègue a annulé sa demande de permutation et aurait souhaité conserver son poste actuel. Elle n'a pas participé au mouvement de ce fait.

IA : Nous avons appliqué la règle : elle a annulé sa demande de permutation et donc perdu son poste. Elle a donc reçu l'information lui disant qu'elle était participante obligatoire et qu'elle devait participer avant le 10 mai.

Les délégués du personnel sont unanimes pour dire qu'il serait plus simple de lui accorder de conserver son poste car sa demande d'annulation de permutation était préalable au début du mouvement. Il est encore être possible de le faire.

IA : Nous allons regarder ce qu'il est possible de faire.

FO : De nombreux collègues ont eu des problèmes d'accès à la liste 2 en particulier les entrants dans le département.

IA : Ces problèmes concernaient des entrants qui étaient en disponibilité et n'avaient pas demandé leur réintégration.

FO : Ce n'est pas le cas de tous les collègues. Une collègue ayant demandé sa réintégration dans les temps a eu ce problème notamment et elle a tenu à formuler des vœux qu'elle vous a adressés.

IA : La DPE saisira ses vœux manuellement.

FO : Des collègues qui sont en attente de réponse pour le renouvellement de leur disponibilité n'ont pas pu participer au mouvement comme cela était indiqué dans la circulaire (en tant que participants obligatoires). Les réponses sont trop tardives, elles devraient être données avant le début de la date de saisie des vœux même si cela est positif qu'ils soient participants facultatifs.

Commissions Poste à Profil :

FO : Les « faisant-fonctions » ayant eu un avis favorable de leur IEN et venant d'autres départements seront-ils dispensés d'entretien ?

IA : Oui s'ils exerçaient sur un poste identique ou comparable à celui demandé. Pour les postes à décharge totale, il faudra que le collègue soit sur une direction dont le nombre de classe correspond à une décharge statutaire totale.

FO : Les enseignants en arrêt maladie seront-ils convoqués ?

IA : Les enseignants en position de congé maladie, ne seront pas convoqués. Cependant la possibilité de leur permettre de passer l'entretien pourra leur être ouverte s'ils en font la demande.

Les entretiens auront lieu en présentiel ou en visio selon la situation. Les personnels confinés ou en ASA seront convoqués en visio.

FO : A quel moment les collègues seront-ils informés de l'avis de la commission ?

Faudra-t-il attendre la fin du mouvement ?

IA : Les commissions informent au fur et à mesure les collègues des résultats. Cependant, ils risquent fort de recevoir leur notification de barème avant le courrier les informant de l'avis définitif.

Redécoupage des circonscriptions

Rappel : Le redécoupage des circonscriptions a modifié le secteur d'intervention des TRS. Certaines écoles ont changé de circonscription. Ainsi, certains TRS qui souhaitaient rester sur leur poste actuel ne le pourront pas. Le SNUDI-FO 31 est intervenu à plusieurs reprises auprès de l'Inspection pour qu'une bonification ou une priorité soit accordée aux collègues TRS afin de leur permettre de postuler sur le secteur de leur souhait. Cela concerne aussi des TRS qui ont été lésés l'année passée. L'administration s'y est opposée. Le SNUDI-FO 31 continue de demander à l'administration que cette situation soit compensée. Les collègues ne doivent pas subir ce redécoupage.

Certains collègues ont participé au mouvement pour tenter de changer de circonscription. Dans le cas où ils obtiendraient ce poste dans la nouvelle circonscription, nous demandons qu'ils soient prioritaires sur le poste qu'ils occupaient l'an passé ou l'année précédente.

Des TR sont également concernés.

IA : La règle générale du mouvement ne sera pas modifiée mais lors de la constitution des compléments de service, les situations seront examinées au cas par cas.

Documents de travail

Compte-tenu des nombreuses erreurs déjà constatées : sur la circulaire, sur les postes à profil, les personnels victimes de carte scolaire, et sur les problèmes techniques constatés : pas de barème indicatif, un mouvement retardé, le SNUDI-FO31 demande une nouvelle fois, cette année encore, à pouvoir bénéficier du document récapitulatif le projet de mouvement départemental ainsi que du document synthétique final.

IA : Le nouveau cadre légal ne prévoit pas ces échanges.

FO : S'il ne le prévoit pas, il ne l'interdit pas non plus. Nous réitérerons notre demande auprès du nouvel IA-DASEN.

• **ACCUEIL DES PES**

Les écoles « supports » vont bénéficier d'un dispositif d'accompagnement par les équipes de circonscription. Les écoles ont été majoritairement informées de l'accueil d'un PES au sein de l'école. Dans le cas contraire, le covid explique cet oubli.

Un certain nombre de critères ont été définis pour déterminer quelle école accueillera un PES (un maillage territorial, des écoles où il n'y a pas de souci particulier ...).

Les PES devraient être informés de leur titularisation début juillet. Les reports devraient être connus au plus tard début septembre.

FO souligne que compte-tenu du contexte actuel, tous les PES doivent être titularisés.

Le SE-UNSA s'oppose à cette idée et rejoint l'administration sur ce point.
L'administration émet des réserves à ce sujet en raison de certaines situations où le stagiaire est en difficultés et qu'une année supplémentaire lui est nécessaire.

FO : Il convient de nuancer ces cas particuliers car les stagiaires n'auront pas pu, en raison du contexte, montrer « leur valeur » en fin d'année. Cela revient à priver les jeunes collègues d'une chance et donc à les pénaliser d'autant que leurs inspections interviennent souvent en début de formation.

- **DEPARTS EN FORMATION CAPPEI**

Les motifs de refus de départ en formation n'ont pas été communiqués aux collègues. L'administration assure que des réponses seront apportées aux courriers des collègues qui demandent que leur soit communiqué ce motif de refus.

M. Montoya : Les départs en formation ont été pensés en fonction des besoins du département. 80% des besoins concernent les ULIS et les UPI.

2 groupes de stagiaires seront répartis sur 11 semaines de formation :

- * 5 semaines sur octobre (1 groupe de 10 stagiaires) et novembre (1 groupe de 9 stagiaires)

- * 6 semaines en février et mars (même répartition)

Il y a 19 départs en formation.

L'INSPE, en fonction du contexte dispensera la formation de façon hybride : en distanciel ou en présentiel.

Concernant les modules complémentaires (RASED) : il a été demandé à l'INSPE de concevoir 2 semaines de formation RASED pour les personnels titulaires du CAPPEI sortants. Le module de 2 semaines de formation sera ouvert à d'autres cas particuliers au cas par cas, en fonction des besoins.

Les candidats qui n'ont pas pu passer le CAPPEI cette année, pourront conserver leur poste provisoire pendant un an.

- **TEMPS PARTIELS**

La situation des 3 temps partiels de droit à 80% qui n'ont pas encore eu de réponse sera rapidement examinée par l'administration. Le SNUDI FO 31 intervient également pour 3 demandes de temps partiel de droit accordés à des quotités erronées.

